

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES RENOUVELLEMENT CARTE PROFESSIONNELLE AGENT DE PRÉVENTION ET DE SÉCURITÉ

ARRETE DU 27 FEVRIER 2017 RELATIF A LA FORMATION CONTINUE DES AGENTS PRIVES DE SECURITE

« Cette formation est définie par arrêté pour les activités privées de sécurité relevant du titre Ier du livre VI du code de la sécurité intérieure, le contenu, la durée et les modalités d'organisation du stage de maintien et d'actualisation des compétences mentionné à l'article R. 625-8 est nécessaire pour le renouvellement de la carte professionnelle. »

MODALITÉS

- Formation en présentiel
- En inter ou en intra dans nos locaux
- Effectifs : Minimum : 4 / Maximum : 12
- Durée : 5 jours (34 heures) ou 4 jours (27 heures) hors module MAC SST

PUBLIC CONCERNÉ

Tout agent de sécurité devant renouveler sa carte professionnelle pour les services de surveillance humaine ou de gardiennage.

PRÉREQUIS

Détenir une carte professionnelle en cours de validité permettant d'exercer dans les activités de surveillance humaine ou de surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou gardiennage. Détenir une autorisation préalable délivrée par le CNAPS en cas de Carte Professionnelle périmée.

MÉTHODE ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Alternance d'apports théoriques et pratiques.
Mise en situation par des scénarios.
Installations techniques et pédagogiques conformes au référentiel de l'ADEF.
Formation dispensée par un consultant formateur expert dans le domaine et référencé sur l'ADEF.
Un support de formation et/ou un livret sera remis en fin de formation.

VALIDATION

Attestation de formation permettant de faire la demande de renouvellement de carte professionnelle auprès du CNAPS.
Passerelle : aucune
Suite du parcours : aucune

TARIFS

- En inter : 370 € HT (37h) - 296 € HT (27h)
- En intra : 2 900 € HT (37h) - 2 320 € HT (27h) pour un groupe de 12 personnes

DÉLAI D'ACCÈS

La demande d'inscription doit se faire maximum 15 jours avant la formation.

ACCESSIBILITÉ

Le centre est accessible aux personnes en situation de handicap. Chaque situation étant unique, nous vous recommandons de nous consulter avant la formation pour tout aménagement particulier.

OBJECTIFS

- Être capable d'intervenir face à une situation d'accident
- Actualiser ses connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle
- Gérer des conflits et agir en situation de filtrage
- Connaître les process de prévention des risques terroristes

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION

Le stage est précédé d'une évaluation pédagogique individualisée portant sur les connaissances du stagiaire (dix questions à réponse courte).
En fin de formation, une nouvelle évaluation est effectuée afin de valider le niveau d'acquisition des connaissances.

CONTENU

Module secourisme (7 heures) Optionnel

- Gestion des premiers secours

Principes de la République (3 heures)

- Connaître les principes de la République Française

Cadre juridique d'intervention de l'agent privé de sécurité (4 heures)

- Actualisation des connaissances relatives aux grands principes encadrant le métier d'agent privé de sécurité et la déontologie professionnelle

Compétences opérationnelles générales (7 heures)

- Gérer les conflits
- Maîtriser les mesures d'inspection-filtrage

Compétences opérationnelles spécifiques : prévention des risques terroristes (13 heures)

- Définir les risques terroristes et connaître les différentes menaces terroristes
- Connaître les niveaux de risque associés
- Connaître les différents matériels terroristes
- Savoir développer ses réflexes en matière de prévention et de sécurité face aux menaces terroristes
- Détecter et prévenir : les bons réflexes face aux menaces terroristes
- Savoir entretenir sa culture de la sécurité
- Se protéger soi-même
- Protéger
- Alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention
- Sécuriser une zone
- Identifier le risque de blessures en rapport avec le danger
- Notions de secourisme « tactique »
- Alerter les secours

* La personne titulaire d'une formation sauveteur secouriste du travail (SST) valide au moment du stage est dispensée, à sa demande, du suivi du module « gestes élémentaires de premiers secours dits -secours tactiques- ».

Le stage s'effectue dans un délai de douze mois avant l'échéance de validité de la carte professionnelle.

MAJ : 14/02/2024